



Réunion des consultants RPS

Rennes, le 21 novembre 2012



Contexte national et dynamique régionale



Le contexte national de la prévention des risques psycho sociaux

- Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008
 - Accroître la prise de conscience et la compréhension des RPS
 - Détection précoce
 - Prévention au titre du risque professionnel avec les mêmes principes et méthodes



Le contexte national de la prévention des risques psycho sociaux

- Les décisions et plans nationaux
 - Plan d'urgence pour la prévention du stress au travail (octobre 2009)
 - Négociation dans les entreprises de + 1 000 salariés
 - rapport « Bien être et efficacité au travail »
 - ➔ RPS = risque prioritaire dans le PNST 2



Des outils pour les entreprises

- Des guides nationaux et notamment :
 - ED 6070 « RPS : si vous faisiez appel à un consultant ? »
 - Guide DGT « Comment choisir un consultant ? »





Le Plan Régional Santé Travail

- Elaboré par les préventeurs régionaux et les partenaires sociaux
- Validé par le CRPRP du 11 février 2011
- Action RPS est une priorité



Le Plan Régional Santé Travail

- Constitution d'un groupe de travail régional
- Présentation du projet de charte au CRPRP du 20 septembre 2012
- Validation



Principes et enjeux de la prévention des RPS



Les RPS : un risque professionnel identifié

- **Un monde du travail qui évolue, des risques professionnels qui émergent tant sur le secteur privé que public** (complexification des entreprises, précarisation de l'emploi et des statuts, intensification des rythmes de travail, individualisation de l'organisation du travail et des carrières, évolutions des modes de management et diminution des marges de manœuvre)
→ **Conséquences sur le RPS**
- **Un risque multifactoriel** souligné par les accords interprofessionnels (ANI et accord sur le harcèlement moral de 2010) et nécessité de prendre en compte l'organisation du travail dans leur prévention



RPS: quelques chiffres

- **41% des salariés** interrogés se disent **stressés** (sondage ANACT SQVT 2009*)
 - 60% estiment que leur stress est lié au travail
 - 2% estiment que leur stress est lié à leur vie extra professionnelle
 - 38% estiment que leur stress est lié aux 2

- **22% des salariés européens** déclarent que leur **santé est affectée par le stress au travail**
 - 3^{ème} cause derrière les TMS et mal de dos

- **55% sont stressés**, notamment à cause de :
 - L'imprévisibilité dans leur travail
 - L'incertitude quant aux intentions de leur Direction
 - Le manque de reconnaissance (observatoire de la vie au travail, mars 2010)

* Réalisé par le CSA auprès de 1000 salariés interrogés par téléphone à leur domicile. Echantillon représentatif des salariés français actifs occupés de 18 ans et plus (quotas de sexe, âge et CSP). Enquête menée du 25 mars au 1er avril 2009.



RPS: Les constats

➤ Enquête SUMER 2010

- Progression des horaires atypiques
- Intensification du travail toujours élevé
- Augmentation de la charge mentale
- Autonomie / marges de manœuvre en recul pour les cadres
- Contact avec le public de plus en plus fréquent
- Comportements hostiles du public en augmentation

➔ Davantage de tension au travail avec une augmentation de la demande psychologique et une diminution de la latitude décisionnelle



RPS: des conséquences importantes pour les personnes pour l'entreprise et pour la société

➤ Une atteinte à la santé des individus

- 27% des salariés européens déclarent que leur santé est affectée par le stress au travail
- 25% des inaptitudes relèvent de la sphère psychique. Ce chiffre ressorti de l'enquête inaptitudes 2007 a été confirmé par l'enquête inaptitudes 2009 (DRTEFP et AGEFIPH)
- 1^{ère} cause de consultations pour pathologie professionnelle

➤ Une atteinte aussi à la santé de l'entreprise

- Coût (source CE): 20 milliards d'€/an... + coût indirect (absentéisme, perte de productivité, recrutement et formation des remplaçants...)
- ➔ 20% des arrêts maladie de plus de 45 jours sont liés aux RPS
- ➔ 107 suicides ont été reconnus au titre de l'accident du travail en 2009-2010

➤ Un coût pour la société

- En Europe: 20 milliards d'€ - En France: entre 1.9 et 3 milliards d'€
- ➔ Soit 2 à 3 % du PIB pour les pays industrialisés, d'après l'OMS



La prévention des RPS, une obligation pour l'employeur

«L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger **la santé physique et mentale** des travailleurs » (art. L. 4121.1 à 4121-4 du Code du Travail.)

→ Evaluation des risques, Document Unique et Plan d'actions



Principes généraux de la prévention des risques professionnels - *Code du travail : art L. 4221-2*

1. Éviter les risques
2. Évaluer les risques qui ne peuvent être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas
7. Planifier la prévention en y intégrant la technique, l'organisation du travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants
8. Prendre des mesures de protections collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelles
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs



Prévention des Risques Psychosociaux :

- **Quelles actions ?**
- **Pour Quels objectifs ?**
- **Quels résultats ?**



Prévention des RPS : Quels objectifs, quelles actions et quels résultats ?

Prévention tertiaire ou comment prendre en charge les salariés en souffrance ?

Objectif : « réparer »

- Traitement – réhabilitation,
- Processus de retour au travail,
- Suivi des individus qui souffrent ou ont souffert de risques psychosociaux.

→ Réagir à l'urgence des situations



Prévention des RPS : Quels objectifs, quelles actions et quels résultats ?

Prévention secondaire ou comment renforcer la résistance des salariés au stress ?

Objectif : « réduire ou corriger »

➤ Aider les individus à gérer plus efficacement les exigences et contraintes au travail :

- En améliorant leurs stratégies d'adaptation aux sources de stress
- En renforçant leur résistance au stress

➔ **Efficace à court terme uniquement**



Prévention des RPS : Quels objectifs, quelles actions et quels résultats ?

Prévention primaire ou comment combattre le risque à la source ?

Objectif : « prévenir »

➤ Diminution ou contrôle des facteurs de risques présents dans le milieu de travail en agissant directement sur les facteurs pour réduire leurs impacts négatifs sur l'individu.

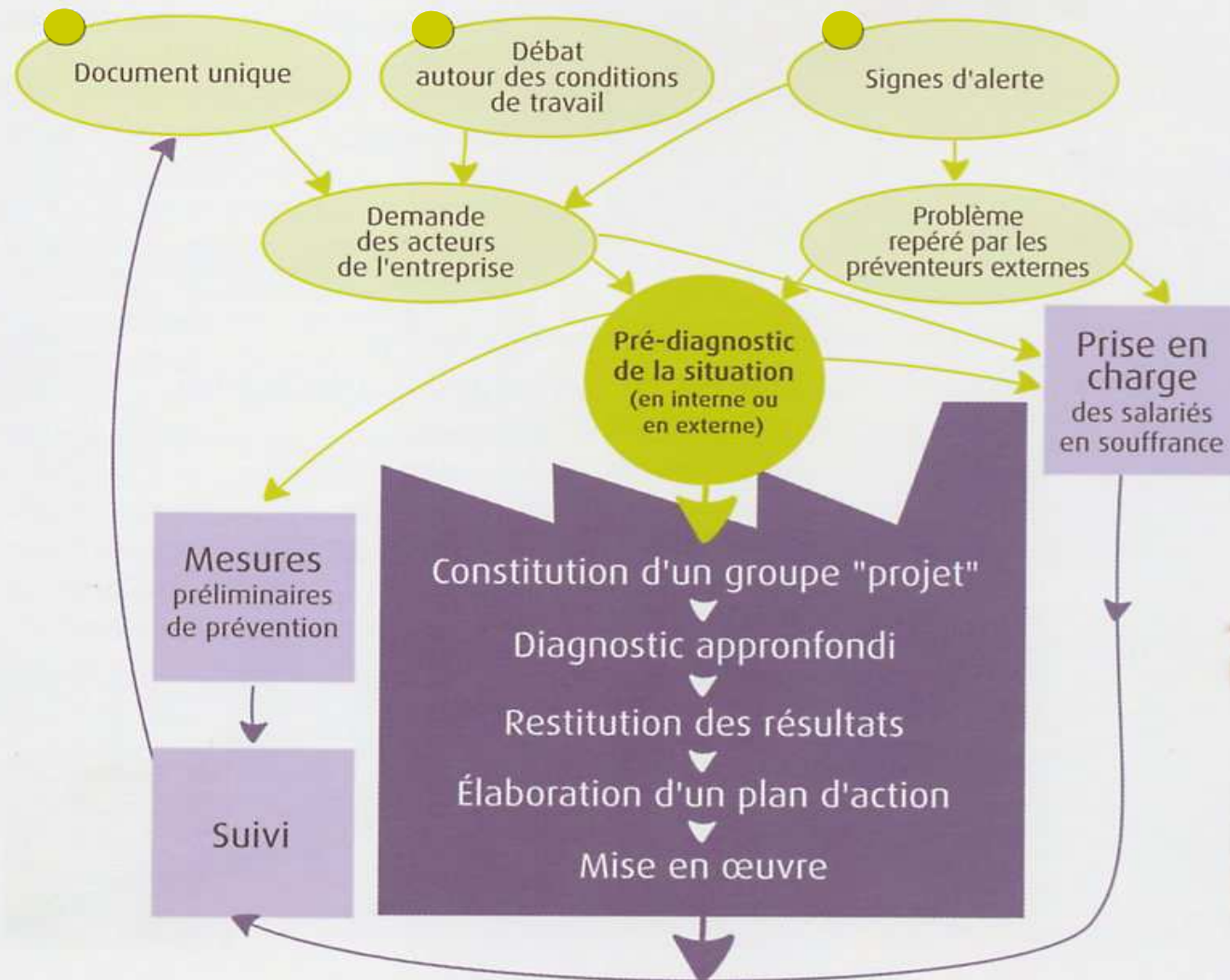
➔ **Prévention durable**



La démarche de prévention des RPS

Charte prévention RPS

Repères pour la prévention des RPS





La Mobilisation

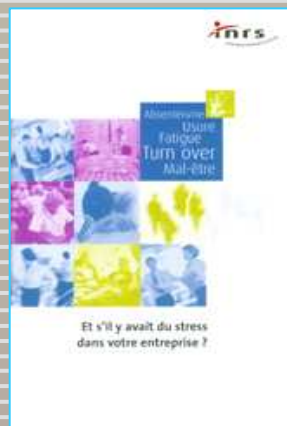
- Engagement de la direction / Représentants du personnel
- Sensibilisation pour se débarrasser des idées reçues :
 - « *Un peu de stress, ça ne fait pas de mal !* »
 - « *Le stress, c'est seulement un problème lié à la personne* »
 - « *Contre le stress, on ne peut rien* »



La démarche de prévention des RPS

- Doit s'intégrer dans une démarche globale de prévention des risques professionnels
 - Être mener de façon pluridisciplinaire: interne et externe (service de santé au Travail, institutionnel...)
 - Doit être une action participative
 - Avoir recours à des méthodes adaptables aux différentes situations de travail
- Une démarche structurée, de type conduite de projet**

Quelques sites et documents



ED 973



ED 6011



ED 6012



ED 6070

ED 5021 : Le point des connaissances sur ... le stress au travail



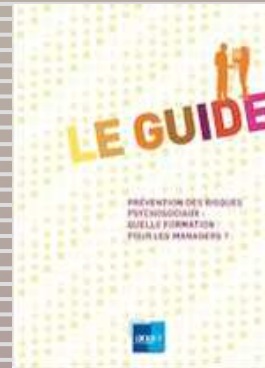
DV 365



Le stress au travail,
le démasquer pour le prévenir
Trois films

- www.inrs.fr
- www.risquesprofessionnels.ameli.fr
- www.a-nao.fr
- www.bretagne.a-nao.fr
- www.travailler-mieux.gouv.fr
- www.carsat-bretagne.fr
- www.bretagne.direccte.gouv.fr
- www.msa.fr

Quelques sites et documents



1. Prévenir le stress et les risques psychosociaux au travail ANACT - 16/05/07 25 euros
2. Kit méthodologique : Prendre en compte les risques psychosociaux dans le Document Unique ANACT *Téléchargeable* 23/12/11
3. Prévention des risques psychosociaux : quelle formation pour les managers ? ANACT *Téléchargeable* 09/01/12
4. Risques Le point sur ...la prévention du stress et des risques psychosociaux – juin 09 *Téléchargeable*
5. Dépister Revue Travail et Changement n°332 - Juill et –Août 2010 *Téléchargeable*
6. L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010. 1ers résultats de l'enquête SUMER. DARES Analyse *Téléchargeable* Mars 2012



Présentation des éléments clés de la charte



L'action 2.4.3 du PRST Prévention des Risques psycho-sociaux

- **OBJECTIFS/ENJEUX**

- Faire vivre la pluridisciplinarité autour de cette question
- Tendre vers une meilleure réactivité pour les demandes d'acteurs d'entreprises en favorisant la structuration, la connexion d'intervenants
- Contribuer à une approche homogène de la prévention centrée sur l'organisation du travail.

- **PILOTE ET PARTENAIRES**

- Pilote : ARACT Bretagne
- Partenaires : CARSAT, MSA, DIRECCTE, SST



Éléments de contexte pour guider l'action du groupe

- Un certain désarroi des entreprises et de ses acteurs devant la diversité de l'offre de conseil
- Des demandes de repères pour choisir son prestataire
- Une question : **Comment contribuer à développer la qualité de l'offre de conseil en Bretagne pour la prévention primaire des Risques Psycho-Sociaux ?**



Élaboration d'une charte d'engagements pour les consultants RPS

Prenant appui sur le guide :

- *Risques Psychosociaux : Comment choisir un consultant ? - 2012, validé par les partenaires sociaux dans le cadre du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT)*
- Elaboré sous le pilotage du Ministère du Travail avec les contributions de la CNAMTS, de l'INRS, de l'ANACT, en collaboration avec un groupe de consultants représentant diverses approches.
- *Complément du guide de l'INRS : Prévention des risques psychosociaux. Et si vous faisiez appel à un consultant ? ED 6070 - INRS – 2010.*



Une charte, pourquoi ?

1. Pour les entreprises et ses acteurs

- Faciliter la prise de contact avec des consultants prenant appui sur des principes méthodologiques d'intervention reconnus

2. Pour les intervenants

- Être mieux identifiés par les entreprises et les acteurs relais (dont les préventeurs) en région
- Opportunité de participer à des réunions d'informations et d'échanges

3. Pour les préventeurs

- Mieux informer les entreprises et ses acteurs sur l'offre de conseil en région
- Contribuer à la qualité de l'offre d'accompagnement des démarches de prévention des RPS.
- Une position commune et partagée de privilégier la prévention primaire



Une charte, comment ?

- Une adhésion des consultants basée sur le volontariat
- Cette charte n'est pas une habilitation des consultants
- Chaque organisme de prévention, conserve ses rôles, missions et possibilités d'initiatives propres.
- Mise en œuvre au dernier trimestre 2012
- Le groupe PRST RPS assurera un rôle de veille et de suivi de l'utilisation de cette charte.



Une charte pour quels engagements ?

12 engagements pour :

- Des prestations en cohérence avec les guides DGT et INRS (n°1 à n°7)
- L'information de l'existence de ces guides auprès des entreprises prospects et clientes, et leur mention dans la proposition d'intervention (n°8)
- Les modalités d'adhésion et les renseignements à fournir pour le suivi de l'utilisation de la charte en région (n°9,10,11,12)



Une charte pour quels engagements ?

Points clés des **modalités d'intervention attendues** :

n°1 : Priorité à la prévention primaire dans la logique des 9 principes généraux de prévention et de l'évaluation des risques professionnels.

n°2 : Prise en compte du travail réel, du contexte et du vécu

n°3 : La proposition d'intervention informe l'entreprise sur :

- **Les caractéristiques du ou des intervenant(s)** (champ(s) disciplinaire(s), formation et expérience d'interv. sur RPS)

- **L'engagement du responsable de la structure de conseil signataire de la charte** à donner les moyens nécessaires et à veiller à ce que l'intervenant puisse respecter les engagements de cette charte.



Charte prévention RPS

Une charte pour quels engagements ?

Points clés des **modalités d'intervention attendues** :

n°4 : Remise d'une **proposition écrite d'intervention**, suite à la **rencontre de la direction** pour entendre sa demande et au recueil des attentes **des représentants du personnel**

+ Demande à l'entreprise de **mise en relation avec ses préventeurs**.

n°5 : **Posture d'accompagnement du consultant** (la démarche et la mise en oeuvre d'actions restent de la responsabilité de la direction de l'entreprise)

Rappel des étapes clés de la démarche,

Incitation du consultant à proposer **un appui jusqu'à la production du programme de prévention,**

Favoriser une dynamique interne **pour la pérenniser la démarche**



Charte prévention RPS

Une charte pour quels engagements ?

Points clés des **modalités d'intervention attendues** :

n°6 : Aider l'entreprise à mener une **démarche de conduite de projet participative**

Le consultant veille en particulier à ce que l'entreprise constitue en amont un **comité de pilotage** (ad hoc) qui se réunira aux étapes clés de la démarche.

n°7 : Le consultant contribue à **poser une base commune de travail entre direction et représentants du personnel.**



Charte prévention RPS

- Tableau récapitulatif des interventions en entreprises réalisées ou en cours dans l'année (*engagement n°12*)

Entreprise (nom de l'entreprise ? si accord de la direction de l'entreprise)	Effectif	Secteur d'activité	Où ?		Nature de l'intervention (cochez les cases)				
			en Bret.	hors Bret.	Premiers contacts / Analyse de la demande	Préparation lancement	Diagnostic	Appui au programme d'actions	Bilan et suites

- Le consultant participe dans la mesure du possible aux manifestations ou échanges organisés sur la prévention des risques psychosociaux par les préventeurs en région (*engagement n°9*)



Modalités pratiques d'adhésion à la charte

1. Télécharger la charte :

<http://www.bretagne.direccte.gouv.fr>

2. Retourner par courrier la charte signée :

A l'attention de Françoise Soiteur

DIRECCTE Bretagne

Immeuble « le Newton » 3 bis avenue de Belle Fontaine

TSA 71732

35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

→ **Liste des cabinets signataires consultable sur le site internet de la DIRECCTE Bretagne + liens sur les sites :**

- CARSAT
- MSA Portes de Bretagne
- ARACT Bretagne
- Les Services de Santé au Travail